REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la cohésion sociale
Le conseiller d'Etat

No dossier : 260/2020

DCS
Case postale 3965
1211 Genève 3

DÉCISION
du - 6 AOUT 2020

approuvant la délibération du conseil municipal de la commune de Genève du 20 mai 2020

Vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE

DÉCIDE

La délibération du conseil municipal de la commune de Genève du 20 mai 2020, portant sur:

un crédit de 3 444 700 F destiné à l'entretien de l'étanchéité et des revêtements bitumineux du pont du Mont-Blanc

est approuvée.

CANTON DE GENÈVE
Département de la cohésion sociale

Thierry Apothéloz

Annexe : délibération signée

Communiquée à :
la commune de Genève
SAFCO